

LE CADASTRE, CARTE D'IDENTITE DE LA PROPRIETE

Le cadastre est un rapport d'estimation des biens. Il sert à lever l'impôt, la Taille sous l'Ancien Régime, que chaque terre ou maison doit payer. Seuls les biens dits « nobles » n'étaient pas encadrés.

Sous l'Ancien Régime le cadastre se présente uniquement sous forme de matrice. Il est fondé sur les seules déclarations des particuliers et non sur un arpentage organisé.

Le cadastre le plus ancien conservé aux Archives Municipales de Toulon date de 1370. On peut y trouver les renseignements suivants :

- Les noms et prénoms des propriétaires.
- Eventuellement leur profession.
- La nature des biens et leur emplacement exact.
- Une évaluation des biens.

A partir du XIX^{ème} siècle, le cadastre dit « Napoléonien », institué par la loi du 15 septembre 1807, est la première opération de type parcellaire, appuyée par une campagne d'arpentage systématique. Le cadastre se présente dès lors à travers trois documents :

- Le plan cadastral, levé par un géomètre.
- L'état de section, constituant la légende du plan, parcelle par parcelle.
- La matrice cadastrale, indiquant pour chaque propriétaire les références des parcelles lui appartenant.

Les Archives Municipales de Toulon possèdent 27 planches cadastrales de la ville de Toulon datant de 1827, ainsi que les états de sections et les matrices cadastrales jusqu'au début du XX^{ème} siècle.